

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20211216-192-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2022

N° 192/21

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 8 décembre 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 23 décembre

Objet de la délibération :

Intégration des sentiers « de la source de la Loue » et « des Gabelous » dans la liste des sentiers d'intérêt communautaire

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	67
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	2
· Dont représenté(e)s	9
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	11
- Votants	78

Résultat du vote	
- Pour :	78
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le seize décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. Joël BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Gérard COULET à Vanessa DORDOR, Christophe FAIVRE-PIERRET à Maxime GROSHENRY, Christophe JOUVIN à Sébastien LAITHIER, Véronique KELLER à Gérard PESEUX, Patricia LABERTERIE à Isabelle GUILLAME, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Alain MONNNIER à Gérard VERMOT-DESROCHES
Procuration	
Suppléé(e)s	Jean-Marie DALOZ par M. Mathieu LINIGER, Thierry MAIRE DU POSET par Agnès MATHEZ-ROUMEAS
Excusé(e)	Claude CHATELAIN, Olivier DARD, Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER
Absent(e)s	Gilles ARNOULD, Henri BARBET, Laurence BREUILLOT, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Françoise LEBLANC-VICHARD, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Boris PIERRET, Jean-Louis POGLIANO, Gilles SIMON

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu les statuts de la CCLL approuvés le 12 décembre 2018, parmi lesquels la compétence facultatives « boucle de randonnées et trails » comportant 18 boucles de randonnée pédestre et 4 circuits VTT.

Considérant que la boucle n°5 les aiguillons de brasse est un itinéraire fréquenté, qu'il est l'accès principal à un site majeur du Département et de la destination Loue Lison, et qu'il relie la CCLL au territoire voisin de la CC de Montbenoit qui en a la charge,

Considérant que le sentier des Gabelous est un itinéraire permettant de relier la Grande Saline de Salins les Bains et la Saline Royale d'Arc et Senans, 2 sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, que celui-ci est très fréquenté et qu'il est considéré comme le chemin historique du patrimoine car suivant le tracé de l'ancien saumoduc ; et que cet itinéraire, pour partie, a été créé par l'ex Communauté de Communes du Canton de Quingey et qu'il est juxtaposé à un itinéraire national (l'Echappée jurassienne et le GR 59),

Vu les articles L. 5211-20 et L. 5211-17 du CGCT,

Au regard des caractéristiques des deux boucles ci-dessus, la liste des 20 boucles de randonnées serait la suivante :

- Lods n°3 Le sentier de Lods
- Mouthier Haute Pierre n°6 Le Mont Germain
- Lods-Vuillafans n°15 Les Vignes de Croux

- Vuillafans-Montgesoye-Echevannes n°18 Entre ciel et Loue
- Mongtesoye n°21 Le Belvédère de la Thuyère
- Ornans n°26 La Roche Bottine
- Bonnevaux n°34 Le Rocher du Tourbillon
- N°50 La boucle du Moine
- N°52 Le Belvédère des Feuilles
- N°56 Eternoz – Vallée du Lison
- N°57 Les Chandeliers
- N°58 La Gauloise
- N° 59 Les belvédères de Lizine
- N°70 Le Sentier du Bois de Moini
- N°71 La Balade du Montou
- N°72 Entre By et Bartherans
- N°73 Le Tour du Monniot
- N°74 Les Belvédères du Lison
- N°5 Les aiguillons de brasse
- Le sentier des Gabelous (portion d'itinéraire sur le territoire de la CCLL)

Le conseil communautaire valide à l'unanimité le principe d'intégrer ces 2 boucles de randonnées dans la liste des sentiers communautaires figurant dans les statuts et invite les communes à se prononcer dans les mêmes termes pour que le Préfet puisse prendre l'arrêté modificatif des statuts correspondant.

Fait et délibéré en séance, le 16.12.2021

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

